



REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO ANNONCE L'ACQUISITION D' ACTIONS ORDINAIRES DE RESSOURCES FALCO

(Montréal, le 29 août 2014) Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (OR : TSX) a le plaisir d'annoncer que dans le cadre d'une convention d'achat d'actions (la « convention d'achat d'actions ») avec Corporation aurifère QMX (« QMX ») (QMX : TSXV) datée du 28 août 2014, Osisko s'est engagé à faire l'acquisition de 1 488 990 actions ordinaires (les « actions acquises ») de Ressources Falco Ltée (« Falco ») pour un prix d'acquisition global de 670 045,50 \$, ce qui représente environ 2,04 % des actions ordinaires émises et en circulation de Falco (l'« opération »).

Dans le cadre de l'opération, Osisko s'est engagé à acquérir 1 488 990 actions ordinaires au prix de 0,45 \$ par action. De plus, Osisko a l'intention d'acquérir, sous réserve des politiques de la Bourse de croissance TSX, 1 218 265 actions ordinaires supplémentaires (les « actions entières ») de Falco qui font l'objet d'une convention d'entiercement, au prix de 0,27 \$ par action.

Falco s'est engagé à nommer un administrateur proposé par Osisko au conseil d'administration de Falco, sous réserve de conformité aux politiques de la Bourse de croissance TSX.

Placement

Mis à part les 8 000 000 actions ordinaires de Falco déjà détenues par Osisko (le « portefeuille antérieur »), ni Osisko, ni aucune autre personne agissant conjointement ou de concert avec Osisko, ne détenait au préalable d'autres valeurs mobilières de Falco. Par conséquent, Osisko sera propriétaire, après la clôture de l'opération, d'un total de 9 488 990 actions ordinaires de Falco, soit environ 12,98 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Falco. Si et quand Osisko fera l'acquisition des 1 218 265 actions entières, la Société serait alors propriétaire d'un total de 10 707 255 actions ordinaires de Falco, soit environ 14,99 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Falco.

Osisko a l'intention de garder les actions acquises, les actions entières et le portefeuille antérieur à des fins de placement. Mis à part les actions acquises et les actions entières, Osisko n'a présentement aucune intention d'augmenter sa propriété véritable, son contrôle ni son emprise sur d'autres valeurs mobilières de Falco.

Osisko déposera une déclaration selon le système d'alerte comportant de plus amples détails sur l'acquisition des actions acquises et des actions entières sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com sous le profil de Falco.

À propos de Ressources Falco Ltée

Falco est une société d'exploration minière qui détient les droits minéraux rattachés à 14 anciennes mines à l'intérieur d'un portefeuille de propriétés de 700 km² dans la région de l'Abitibi au Québec (Canada). La propriété principale de Falco couvre le complexe de la mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Une première estimation de ressources minérales conforme au Règlement 43-101 pour le gîte Horne 5 a permis d'établir des ressources présumées totalisant 25,3 millions de tonnes à une teneur de 2,64 g/t Au, 0,23 % Cu et 0,7 % Zn, soit 2,2 Moz Au contenues (voir communiqué de Falco publié le 4 mars 2014 pour de plus amples détails).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société de redevances axée sur l'or dont l'actif principal est une redevance de 5 % NSR dans la mine d'or Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec. La Société détient également une redevance de 2 % NSR dans les projets d'exploration aurifère d'Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés au nord de l'Ontario.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans le présent communiqué peuvent être réputés des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans le présent communiqué qui ne sont pas des énoncés de faits historiques et qui font référence à des événements ou à des développements qu'Osisko prévoit sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas forcément, signalés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention de », « estime », « projette », « potentiel », « prévus » et d'autres expressions semblables, ou se rapportent à des événements ou à des conditions qui « se produiront » ou qui « pourraient » ou « devraient » se produire, notamment, la satisfaction des conditions à la clôture de cette opération (y compris le consentement de la Bourse de croissance TSX), la réalisation des avantages prévus de cette opération, le rendement des actifs d'Osisko et de tout actif acquis, et le potentiel d'Osisko. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les résultats des efforts visant à satisfaire aux conditions, y compris l'obtention des approbations réglementaires, les prix de l'or, le droit de redevance d'Osisko, l'accès à des consultants qualifiés, les résultats d'activités d'exploitation, d'exploration et de développement miniers, avec les opérations minières au stade de la production et de la mise en valeur, les risques non assurés, l'évolution de la réglementation, les vices de titres, la disponibilité de la main-d'œuvre, du matériel et de l'équipement, les délais d'obtention des approbations gouvernementales ou judiciaires, le rendement réel des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes, les impacts environnementaux imprévus sur les coûts d'exploitation, les prix sur le marché, l'accès soutenu à des capitaux et du financement, la conjoncture économique et commerciale générale ainsi que les conditions générales sur les marchés. Ces facteurs sont plus amplement décrits dans l'annexe I de la circulaire d'information de la direction de Corporation Minière Osisko qui a permis de créer Osisko et qui est déposée sur SEDAR, et qui procure également des hypothèses générales supplémentaires relativement à ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs contenus dans les présentes devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis uniquement en date du présent communiqué de presse. Osisko n'assume aucunement l'obligation de les mettre à jour ou de les réviser publiquement, que ce soit par suite de l'obtention de nouveaux renseignements, en raison d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si la loi applicable l'exige.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

John Burzynski
Premier vice-président, Expansion des affaires
Tél. (416) 363-8653
jburzynski@osiskogr.com

Sylvie Prud'homme
Directrice, Relations avec les investisseurs
Tél. (514) 940-0670
sprudhomme@osiskogr.com